

LIEUX D'ACCUEIL DU PUBLIC :

IREPS 69 : Lyon 3^e / Lyon 8^e / Bron
Rillieux-la-Pape / Givors / Vénissieux
Meyzieu / Feyzin / Saint-Fons
mediation-sante@ireps-ara.org

ALS : Lyon 5^e / Lyon 7^e / Lyon 9^e
(Vergoin)
warsama.mousse-abdi@sidaweb.com

ALS : Lyon 9^e (Gorge de Loup/ Duchère)
audrey.borne@sidaweb.com

Villeurbanne
ccas.mediation.sante.activitephysique
@mairie-villeurbanne.fr

Vaulx-en-Velin
mediation-sante@mairie-vaulxenvelin.fr

AUTRES LIEUX DE MÉDIATION SANTÉ :

Ces associations réservent la médiation santé à leur propre public

ALIS : sante-alis@orange.fr

Centre de santé communautaire et planétaire de Bron :

mediation@cscp-bron.fr

DATISENI : mediation.sante.datiseni@gmail.com

Médecins du Monde : guillemette.hannebicque@medecinsdumonde.net

Santé Commune : mediation@sante-commune.fr

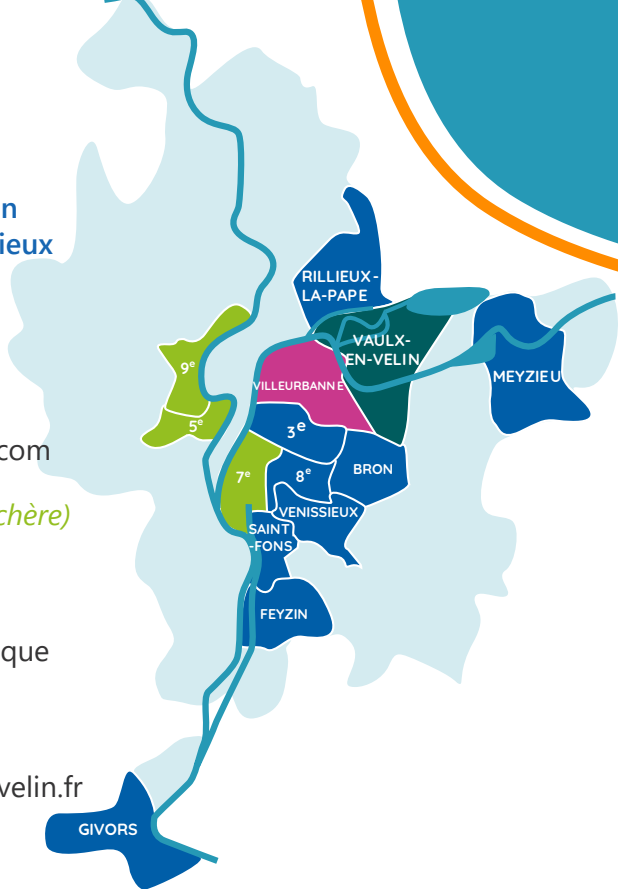
Ce document a été rédigé et édité par le réseau métropolitain des médiateurs santé issus de différentes structures et territoires, ce réseau est animé par l'IREPS ARA délégation Rhône, pour toute demande contactez : mediation-sante@ireps-ara.org

La médiation santé est en partenariat avec : l'Assurance Maladie, la Préfecture du Rhône, la Métropole de Lyon, les PASS hospitalières, les CCAS, les associations locales et caritatives ...



Le dispositif médiation santé est financé principalement par l'ARS-ARA en co-financement avec les villes accueillant des permanences. (villes)

LA MÉDIATION SANTÉ dans la Métropole de Lyon



Entretiens individuels



Actions collectives



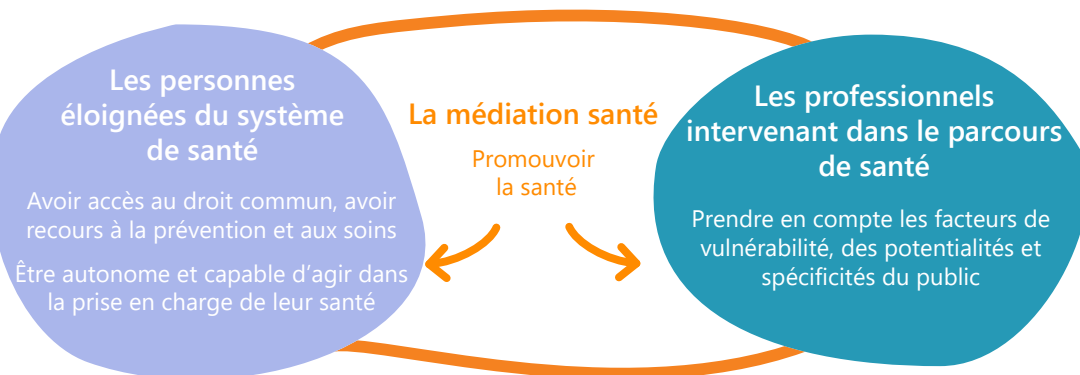
Relations partenariales



QU'EST-CE QUE LA MÉDIATION SANTÉ ?

La médiation santé est un dispositif d'accompagnement vers l'accès aux droits commun en santé, à la prévention et aux soins.

Elle intervient **en amont**, **en aval** ou **en complémentarité** du travailleur social et en lien avec les institutions.



source : référentiel HAS de compétences, formation et bonnes pratiques «La médiation en santé pour les personnes éloignées des systèmes de prévention et de soins » - octobre 2017

À QUI S'ADRESSE-T-ELLE ?

Les habitants issus en priorité des Quartiers Politique de la Ville de la Métropole, qui sont les plus éloignés du système de santé et du droit commun, en situation régulière ou irrégulière.

COMMENT ORIENTER VERS LA MÉDIATION SANTÉ ?

1

REPÉRER

le lieu de résidence de la personne

2

FAIRE LE LIEN

en amont avec la médiation santé du secteur par mail

3

ORIENTER

la personne accompagnée

LES MISSIONS DE LA MÉDIATION SANTÉ

- **Améliorer l'accès aux droits de santé et aux soins :**
 - ✓ Aider à la composition des dossiers pour l'accès aux droits de santé (PUMA, CSS, AME, complémentaire santé, aides financières santé...) pour des personnes sans suivi social
 - ✓ Accompagner dans les démarches d'accès aux soins (recherche de professionnels de santé, prise de rendez-vous, accompagnement physique si besoin, orientation vers les lieux ressources...)
- **Organiser des actions collectives de prévention et promotion de la santé :**
 - ✓ Repérer les besoins des personnes
 - ✓ Organiser et animer des temps conviviaux sur des thématiques de santé (dépistages, activité physique, diabète, santé mentale, accès aux droits en santé...)
 - ✓ Mobiliser les intervenants (institutionnels ou locaux) et le public
- **Développer le partenariat :**
 - ✓ Mettre en lien les acteurs des secteurs sanitaire et social
 - ✓ Participer à la dynamique partenariale et de réseau
 - ✓ Interpeler les institutionnels et les professionnels sur les besoins et les freins d'accès à la santé du public

CE QUE NE FAIT PAS LA MÉDIATION SANTÉ

- ✗ Les dossiers MDPH, RQTH, APA...
- ✗ Les consultations médicales
- ✗ Les procédures judiciaires en cas de litige
- ✗ Les dossiers d'invalidité, accident du travail

Si une personne a un **suivi social**, la médiation peut l'accompagner en lien avec le travailleur social **uniquement en cas de situation complexe**.